

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 
ID : 001-210101739-20260707-2026_107_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX (CAPG) POUR LA GESTION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'AIGLETTE (1.3)

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2026**
Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLLOT, VUILLIOT, PELLETIER, GERVIER, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs PUGNET, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoir :

Mme PONTILLE donne pouvoir à Mme LUZZI,
M. PELLÉ donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. REI donne pouvoir à M. VENARRE,
M. LEVITRE donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
M. MORENO donne pouvoir à Mme GIET,
M. LOUHACHI donne pouvoir à M. CADOUX,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme BOUILLLOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-16, L.5214-16-1, L.5211-17, L.5214-23-1 et L.5214-6,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment ses articles 4 et 17,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la convention proposée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex pour la gestion de la zone d'activité économique de l'Aiglette,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex pour la gestion de la zone d'activité économique de l'Aiglette, ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 9 juillet 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 9 juillet 2026.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 juillet 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260707-2026_107_DEL-DE